



Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.



Dictée quotidienne : menteuse !

► Communiqué de presse

Le SNALC-FGAF avait bien noté que, contrairement au calcul mental quotidien, la **dictée quotidienne ne figurait pas dans les projets de programmes scolaires du premier degré.**

Le SNALC-FGAF a donc proposé ce jour, en Conseil Supérieur de l'Éducation, un **amendement visant à la mentionner de manière explicite.** Il s'agissait d'ajouter dans le préambule des programmes de français de CP/CE1/CE2, après l'expression « ritualisation d'activités langagières », la parenthèse suivante : « (dont la pratique quotidienne de la dictée) ».

Le ministère ayant refusé d'intégrer cet amendement au texte, le SNALC-FGAF ne peut que constater que la communication de la ministre est purement mensongère, et que le discours qu'elle tient dans les médias est déconnecté de la réalité des réformes que son ministère met en œuvre.

Pour le SNALC-FGAF, cette volonté de tromper délibérément les citoyens est abjecte. L'Éducation nationale mérite autre chose que des mensonges et des plans de communication.

Paris, le 7 octobre 2015

Contact : Jean-Rémi GIRARD, Vice-président du SNALC-FGAF, girardsnalc@yahoo.fr

info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC_FGAF

Indépendant ► Laïc ► Humaniste ► Progressiste ► Sans compromission